

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PLACEMENT DE MON PÈRE SOUS CURATELLE

Par Profil supprimé Postée le 17/12/2014 19:01

bonjour,
mon père est alcoolique depuis plusieurs d'années, cela nous (ma soeur et moi) gêne la vie. Ma mère a divorcé à cause de cela.
il y a eu des haut et des bas, il a fait plusieurs cure mais s'est fait virer à chaque fois car il buvait pendant ses permissions de sortie.
En fait je vous sollicite car là son état est critique il délire vraiment et a déjà fait une tentative de suicide dans le passé. Avec ma soeur on a dans l'idée de le mettre sous curatelle afin de le placer dans un milieu médicalisé le temps qu'il se rétablisse et retrouve le goût de la vie d'autant plus qu'il est grand-père depuis 2 ans et qu'on aimerait qu'il profite de ses petites filles mais cela est-il une bonne décision? on aimerait avoir des avis et conseils.

Mise en ligne le 20/12/2014

Bonjour,
Nous entendons votre questionnement. Il est toujours très difficile de faire face à un proche qui s'alcoolise massivement, surtout quand celui-ci refuse d'être aidé. La difficulté alors, est qu'il est impossible de lui imposer des soins relatifs à l'alcoolisme. Compte tenu de sa situation et des difficultés rencontrées pour l'aider, le plus adapté serait pour vous de rencontrer des professionnels qui aident les personnes de l'entourage. Cela vous soutiendra et vous conseillera sur la conduite à tenir, mais aussi de prendre contact avec une assistante sociale pour aborder la question de la curatelle.
Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de centres se trouvant près de chez vous. Les consultations y sont gratuites et confidentielles. Vous pouvez aussi nous contacter au 0 980 980 930 (Alcool info service, appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h. Vous pouvez aussi nous écrire par chat en vous rendant sur notre site.
Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA UDSM MELTEM

6, avenue Marx Dormoy
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Tél : 01 41 77 40 30

Site web : www.udsm-asso.fr/lassociation

Secrétariat : Du lundi au vendredi

Accueil du public : Lundi de 9h à 18h, mardi 9h à 19h, mercredi 9h à 12h, jeudi 9h à 19h, vendredi 9h à 17h

Substitution : Du lundi au vendredi aux horaires d'ouvertures au public.

COVID -19 : Informations de Mars 2021 : Accueil en présentiel uniquement sur rendez-vous avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

CENTRE D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE ET DE TRAITEMENT DES ADDICTIONS-CERTA

12 avenue Paul-Vaillant Couturier
B.P 200
94804 VILLEJUIF

Tél : 01 45 59 32 60

Site web : www.centreaddictions.org

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 / Le secrétariat pour l'Unité d'Addiction Jeunes est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation sur rendez-vous des jeunes de 12 à 23 ans avec ou sans entourage - Possibilité d'hospitalisation en hôpital de jour (Tél. secrétariat : 01 45 59 40 00)

Accueil du public : 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

[Voir la fiche détaillée](#)